

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE
AUTORISANT L'ENTREPRISE « SAS INGENIERIE CONSTRUCTIONS MODERNES (ICM) »
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BRUNO FREDERIC, SISE IMMEUBLE MARIE-GALANTE
MOUDONG SUD JARRY – 97122 BAIE-MAHAULT, À OCCUPER QUATRE (04) PLACES DE
PARKING À LA RUE VICTOR HUGUES FACE AU CHAMP D'ARBAUD, AFIN DE
PERMETTRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMMISSARIAT DE BASSE-TERRE,
À PARTIR DU MERCREDI 20 AVRIL 2022 JUSQU'AU LUNDI 20 FÉVRIER 2023 DE 07
HEURES 00 À 17 HEURES 00.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°31/2019 du Conseil Municipal du 09 Août 2019 adoptant la tarification pour l'occupation du domaine public communal ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 04 Avril 2022, arrivée par mail le 07 Avril 2022, courrier 2022-1552, par laquelle l'entreprise « **SAS INGENIERIE CONSTRUCTIONS MODERNES (ICM)** » représentée par Monsieur Bruno FRÉDÉRIC, sise Immeuble Marie-Galante Moudong Sud Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT, sollicite l'occupation de quatre (04) places de stationnement dans le parking situé près de l'entrée du chantier, côté droit dans le sens de circulation à la Rue Victor HUGUES face au Champ d'ARBAUD, afin de permettre des travaux de construction du Commissariat de BASSE-TERRE, à partir du Mercredi 20 Avril 2022 jusqu'au Lundi 20 Février 2023 de 07 heures 00 à 17 heures 00.

ARRETE

ARTICLE PREMIER : autorise l'entreprise « **SAS INGENIERIE CONSTRUCTIONS MODERNES (ICM)** » représentée par Monsieur Bruno FRÉDÉRIC, sise Immeuble Marie-Galante Moudong Sud Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT, à occuper quatre (04) places de stationnement dans le parking situé près de l'entrée du chantier, côté droit dans le sens de circulation à la Rue Victor HUGUES face au Champ d'ARBAUD, afin de permettre des travaux de construction du Commissariat de BASSE-TERRE, à partir du Mercredi 20 Avril 2022 jusqu'au Lundi 20 Février 2023 de 07 heures 00 à 17 heures 00.

ARTICLE 2 : L'entreprise devra mettre en place un dispositif de signalisation, (barrières, panneaux, bandes, etc.), pour matérialiser ces dispositions.

ARTICLE 3 : Les véhicules en infraction, avec les dispositions de l'article 1^{er}, seront poursuivis et sanctionnés, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 6 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Madame La Directrice Générale des Services de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région de BASSE-TERRE.

BASSE-TERRE, Le 20 AVR. 2022

Certifie exécutoire compte tenu
de la notification, le 20 AVR. 2022
et de sa publication/et ou son affichage, le 20 AVR. 2022
Fait à BASSE TERRE, le 20 AVR. 2022

P/Le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

P/Le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA